

DCM 2020/48: Création d'un centre municipal de santé

Rapporteur: M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle que le budget 2020 prévoit l'acquisition du centre médical. Cette acquisition permettra de créer un Centre Municipal de Santé (CMS). Ce projet est de nature à répondre à plusieurs problématiques auxquelles se trouve confrontée la commune : démographie médicale tendant vers le vieillissement avec un risque, à court terme, de désertification médicale, impossibilité de faire installer des médecins libéraux dans le centre médical, malgré les efforts répétés de la municipalité en ce sens.

La création d'un centre municipal de santé permettrait de faire face efficacement à ces problématiques, en salariant trois médecins et deux secrétaires médicales et en proposant le tiers payant intégral (part CPAM et part mutuelle). M. le Maire indique qu'après l'arrêt d'activités du Docteur PEBERNARD, la municipalité s'était engagée dans la démarche de trouver des médecins généralistes libéraux ce qui est compliqué. N'ayant pas trouvé de médecins libéraux malgré les annonces passées sur un journal spécialisé Le Recruteur médical, cette démarche amène à aujourd'hui la municipalité à créer un centre municipal de santé. Grâce à cette annonce, la municipalité a rencontré le Dr DEMEIROUS qui accepte le salariat; Il a rencontré au centre médical le Dr MORY qu'il remplacera après une période de tuilage jusqu'à la création effective du CMS qu'il intégrera en tant que salarié et auquel viendront se rajouter les deux autres contacts que la municipalité a eus et doit finaliser. M. le Maire précise qu'il a reçu les secrétaires médicales du centre actuel à qui il a été proposé d'intégrer le centre municipal de santé soit sous la forme d'un contrat de droit public ou de droit privé. Une des secrétaires est proche de la retraite. En fonction des propositions qui lui seront faites celle-ci se déterminera. La personne qui fait deux heures par jour de ménage ne sera pas oubliée. M. DELFOUR demande si le docteur DE MEIROUS sera salarié ou arrivera en tant que libéral. M. le Maire indique qu'il sera libéral pour remplacer le docteur MORY jusqu'au moment de l'ouverture du CMS. M. DELFOUR demande quand aura lieu l'ouverture. M. le Maire répond que cela devrait être avant la fin de l'année. M. DELFOUR ne comprend pas pourquoi au budget aucune ligne n'est prévue pour les salariés (secrétaires, médecins). M. SEGURA indique qu'une délibération complémentaire pour le budget sera prévue. M. DELFOUR demande s'il s'agira d'un budget annexe. M. SEGURA indique que ce sera un budget annexe, aujourd'hui on prévoit la création tout sera prévu en son temps. Mr DELFOUR demande si une estimation salaires (médecins et secrétaires) a été effectuée. Mr SEGURA indique qu'il ne révélera pas ici les salaires des secrétaires médicales. Elles ont été reçues en mairie et ont amené leurs bulletins de salaire. Elles auront la même rémunération que maintenant. Pour la rémunération des médecins, Mr SEGURA précise que le salaire sera de 6358,94€ brut mensuel, environ 5200,00€ net, correspondant à l'indice majoré 1357 de la fonction publique territoriale. M. DELFOUR demande si des travaux sont prévus sur le centre médical. M. SEGURA répond, que s'il pense aux travaux de séparation entre l'activité CMS et l'activité libérale du Dr ORIOL, rien n'a été arrêté à ce jour. Cette séparation peut se faire par une cloison amovible ou une cloison florale... M. DELFOUR demande où en est le projet de santé municipal à déposer l'Agence Régionale de Santé qui est la base avant de déposer un dossier. M. SEGURA indique qu'il est parfaitement au courant car il travaille depuis longtemps sur ce dossier. Le projet de santé est fini, l'engagement de conformité rédigé, il ne manque qu'à terminer le règlement de fonctionnement. Il rappelle que celui-ci fait partie du projet de santé. Ce règlement sera fini la semaine prochaine. Dans la foulée, la municipalité

va rencontrer l'ARS pour déposer le dossier. M. SEGURA rappelle que l'ARS a deux mois maximum pour donner sa réponse. M. SEGURA indique que la commune devrait disposer rapidement du numéro FINESS qui permettra la création effective du CMS.M. DELFOUR s'interrogeait car au mois de février M. le Maire avait évoqué un projet de maison de santé ce que dément M. SEGURA.M. DELFOUR indique que le groupe CUXAC 2020 votera pour le principe car c'est un projet que le groupe défendait.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oùï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Décide de créer un Centre Municipal de Santé.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

POUR: 27

CONTRE: 0

ABSTENTIONS: 0